



Cas special de Transcription de mariage franco algerien

Par **Hassinou**, le **22/04/2016** à **21:34**

Bonjour,rnrnJe suis un citoyen algérien, résidant en Algérie. En mars 2012, j'ai célébré mon mariage en Algérie avec mon épouse qui, à l'époque était résidente en France. Lors de notre mariage elle était de nationalité algérienne. Cependant elle avait déposé en 2011 sa demande de naturalisation soit un an avant notre mariage. En juillet 2012, elle fut convoquée pour l'obtention de son certificat de naturalisation.rn rnLe problème est qu'elle n'a pas mentionné son changement de statut de célibataire à mariée en pensant que cela n'était pas nécessaire étant donne que le mariage fut célébré en Algérie et pas en France.rnrnJe souhaiterais savoir la procédure pour transcrire notre mariage en sachant qu'il n'est pas possible de passer par une procédure classique de transcription ? rnrnJ'espère enfin avoir une réponse à mon cas et remercie les membres du forum pour votre assistance.

Par **amajuris**, le **23/04/2016** à **13:58**

bonjour,rnpourquoi ne pouvez-vous pas passer par la procédure classique de transcription ?rnvotre but est-il d'obtenir la nationalité française comme conjoint de français ?rnSalutations

Par **Hassinou**, le **23/04/2016** à **18:45**

Bonjour amatjurisrnJe vous remercie pour l'interet porte a ma question, pour etre claire mon but n'est pas d'obtenir la nationalite francaise mais uniquement transcrire notre mariage

,quand j'ai contacté Nantes ils m'ont informé que je ne pouvais pas passer la procédure de transcription classique car au moment de la naturalisation de mon épouse elle était déjà mariée et il aurait fallu qu'elle le mentionne à ce moment-là, donc ce qu'il faudra faire maintenant c'est apparemment un changement de décret de naturalisation en y incluant la mention mariée cependant je n'ai pas eu plus de détails et on craint qu'au moment du changement cela créera un problème pour mon épouse bref je suis dans le flou et complètement perdu sans réponse précise

Par **Tisuisse**, le **24/04/2016** à **08:14**

Bonjour,rnrnVous étiez, dîtes-vous, résident en Algérie, le mariage s'est aussi déroulé en Algérie. Habitez-vous toujours en Algérie ou est-ce que vous habitez en France ?

Par **Hassinou**, le **24/04/2016** à **09:53**

Oui j'habitais en Algérie le mariage était célébré en Algérie ,j'habite toujours en Algérie mais ma femme réside en France mais on voyage chaque mois soit moi soit elle pour être ensemble

Par amajuris, le 24/04/2016 à 10:39

bonjour, rncomme vous vous êtes mariés en mars 2012, votre épouse n'avait pas encore la nationalité française, je ne comprends en quoi la naturalisation survenue en juillet 2012, pourrait interdire la transcription de votre mariage célébré 3 mois avant. rnje ne vois pas lien entre les conditions de naturalisation et le mariage. rnje conseille à votre épouse de consulter un avocat spécialisé. rnsalutations